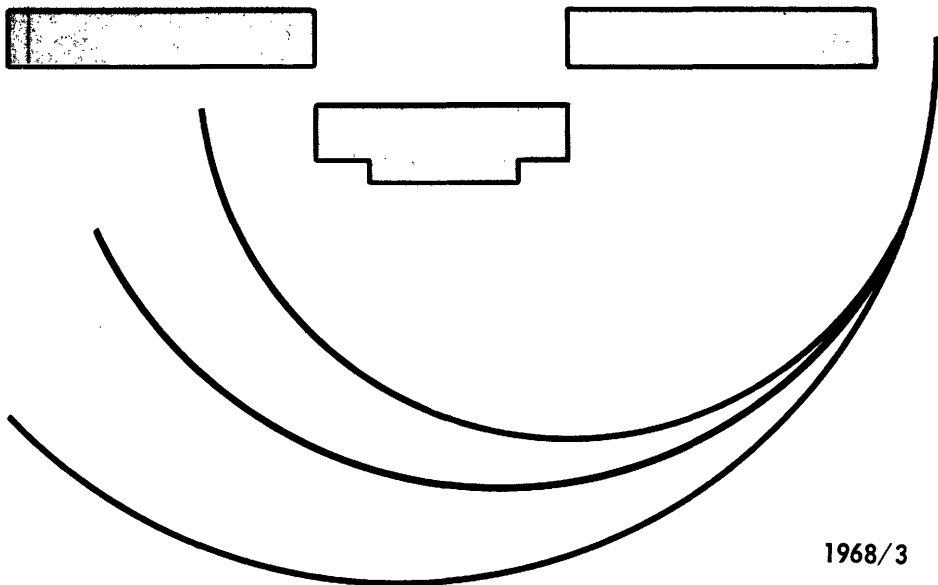


parlement européen

informations

DIXIEME ANNIVERSAIRE
Séance solennelle du 14 mars 1968



Secrétariat général du Parlement européen

Publication de la direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Tél. 477. 11

Luxembourg

PE. i. 690

Le 19 mars 1958, le Parlement européen, assemblée unique des trois Communautés européennes, se réunissait pour la première fois. Pour célébrer son dixième anniversaire, le Parlement européen a tenu, le 14 mars, à Strasbourg, une séance solennelle. Les discours prononcés à cette occasion par MM. Alain POHER, président du Parlement européen, Robert BOULIN, président en exercice du Conseil de ministres et Jean REY, président de la Commission des Communautés européennes, reproduits dans ce numéro, dressent le bilan de dix années d'activité et esquissent les perspectives d'avenir de l'Assemblée.



A. POHER
président du Parlement européen

Mes chers collègues, il y a dix ans, en ce mois de mars, le Parlement européen se réunissait pour la première fois. Cette réunion était une conséquence directe de la mise en application des traités de Rome, dont avec beaucoup d'autres instances, nous avons nous-mêmes célébré l'an dernier le dixième anniversaire. Fallait-il s'en tenir là ? Notre Assemblée n'a jamais abusé des séances solennelles ni des manifestations formelles. Mais la vie parlementaire est dans la Communauté un des éléments les plus significatifs. Dans une large mesure, c'est cette vie parlementaire qui marque le mieux aux yeux de l'opinion combien l'Europe communautaire diffère par sa nature des organisations internationales de conception plus classique et plus traditionnelle.

Dix ans, c'est un jalon, arbitraire sans doute, mais commode et à la mesure de l'existence des hommes comme de leurs institutions. Trouvons là l'occasion de nous arrêter quelques instants sur notre route pour y rassembler des souvenirs et surtout réfléchir un peu, porter nos regards non seulement sur un passé et un présent que nous devons lucidement apprécier, mais plus encore, sur un avenir qu'il nous appartient de forger.

Qu'il me soit permis d'abord - peut-être ai-je l'habitude de succomber à ce travers ? - de faire place aux sentiments.

Institution politique, liée à des textes et à des procédures, chargée de responsabilités graves, notre Assemblée est aussi une réunion d'hommes entre lesquels se sont créés, pendant ces dix années, des liens d'estime et d'amitié, un sens nouveau du travail en commun dont l'apprentissage était méritoire pour des parlementaires venus de pays entre lesquels l'histoire et des évolutions longtemps séparées, voire divergentes, ont accumulé tant de traditions, de réflexes, d'habitudes différentes. Cette découverte d'une amitié et d'une compréhension nouvelles, je voudrais la retenir tout d'abord en cette journée. Elle ne s'étend pas seulement à ceux qui composent aujourd'hui encore notre Parlement européen car, au gré des élections et des événements politiques, comme toutes les assemblées, la nôtre se renouvelle. Mais n'oublions pas tous ceux qui furent nos collègues et qui ne sont plus maintenant parmi nous. C'est dire quelle joie nous procure la présence de quelques-uns d'entre eux qui ont bien voulu nous rejoindre aujourd'hui et auxquels j'exprime toute notre gratitude. D'autant que ceux qui nous ont rejoint pour cette célébration ont laissé de très grands souvenirs dans notre Assemblée.

Je voudrais, en votre nom, mes chers amis, saluer tout spécialement nos collègues les présidents Kapteyn, Kreyssig et Vanrullen qui sont présents dans la tribune d'honneur, le ministre Rubinacci qui nous fait l'honneur de siéger à son banc et également notre ancien conseiller spécial, M. Lyon, qui eut quelque responsabilité dans l'élaboration de notre règlement.

Une présence enfin nous cause une joie toute particulière, celle de M. Jean Monnet, qui ne fut jamais parlementaire et n'eut même pas l'occasion de participer aux séances du Parlement européen, tel qu'il est maintenant constitué. Mais il fut le premier interlocuteur de l'Assemblée commune, dont il faut bien rappeler ici qu'elle fut le creuset bénéfique où se créa notre tradition parlementaire européenne, sans laquelle les dix ans que nous célébrons maintenant eussent été grevés d'un lourd et long apprentissage.

Cher président Jean Monnet, je ne vais pas en ce moment rappeler votre oeuvre européenne. On l'a fait si souvent et si justement en de si nombreuses enceintes qu'il serait difficile d'échapper aux banalités et aux redites, surtout devant un auditoire aussi informé de l'histoire de la construction européenne que l'est cette Assemblée.

Permettez-moi plutôt d'évoquer brièvement le souvenir de vos premiers rapports avec l'Assemblée commune.

Cette Assemblée, vous étiez fort heureux de la voir se réunir ici en septembre 1952, sous la présidence du ministre Spaak. Elle donnait à l'organisation nouvelle dont vous étiez un des grands créateurs un sceau démocratique, qui provoquait partout l'attention et l'intérêt, et répondait aussi aux espoirs de nombreux et ardents militants européens dans une évolution rapide vers des institutions politiques communes. Mais peut-être a-t-on redouté alors que cette Assemblée ne fût parfois trop audacieuse, voire un peu encombrante. N'allait-elle pas s'immiscer d'une façon un peu excessive dans les difficiles problèmes de gestion que posait alors l'ouverture des nouveaux marchés communs du charbon et de l'acier, avec toutes leurs incidences techniques de prime abord si étrangères aux habituels débats d'une assemblée parlementaire ?

Le traité de Paris n'avait d'ailleurs explicitement prévu pour l'Assemblée qu'un contrôle annuel et a posteriori des activités de la Haute Autorité du charbon et de l'acier. N'était-il pas suffisant que nous donnions tous les ans une sorte d'aval à la Haute Autorité quand celle-ci nous aurait présenté le rapport qu'exigeait le traité ?

Certes, on nous donnait le droit, si la présentation ne nous en avait pas satisfaits, de renvoyer chez eux les responsables, droit considérable et qui marquait que nous disposions au moins d'un pouvoir réel. Il y avait peu de risques cependant que nous coupions le fil de cette épée de Damoclès suspendue chaque année sur la tête de la Haute Autorité. Nous ne l'avons jamais fait.

On peut penser aussi que c'est le Parlement lui-même de l'époque, l'Assemblée commune, qui est allé au-delà et qui, cher président Monnet, vous a tout de suite trouvé favorable à une rencontre plus fréquente, à un dialogue avec un certain nombre de ceux qui sont ici, à la recherche d'un contact entre ce que nous appelions les exécutifs et les parlementaires.

Je pense que c'est à ce premier contact de l'Assemblée commune que nous avons dû la forme même de notre Parlement européen.

A vrai dire, dès l'abord, nous avions le pouvoir de la motion de censure. Les anciens se rappellent - et d'ailleurs, on peut le considérer encore maintenant - que cette motion de censure représentait la possibilité pour le Parlement d'avoir un pouvoir politique, mais qu'elle était sans doute très difficile à mettre en oeuvre.

L'Assemblée commune eut cependant de l'influence et travailla dans l'enthousiasme. Les anciens de cette époque héroïque du parlementarisme européen, dont je suis, évoquent même parfois avec un peu de nostalgie ces premières années où il semble qu'il était plus facile d'aller de l'avant. Nous avions alors un énorme avantage, c'était le sentiment de faire oeuvre de pionniers. La Communauté du charbon et de l'acier était encore chose toute nouvelle. Elle formait au surplus dans nos esprits "les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde", ainsi que l'avait définie, dès l'origine, Robert Schuman.

L'échec de la C. E. D. , l'inutilité des efforts consentis par l'Assemblée ad hoc pour concevoir le projet de communauté politique que les ministres l'avaient chargé de proposer, n'avaient point altéré notre certitude que la construction européenne se poursuivait vite et amplement. Dès juin 1955, la Conférence de Messine ranimait les perspectives d'une extension considérable du domaine communautaire et stimulait les espoirs de tous les Européens. Vous me permettez, mes chers Collègues, à cette occasion, puisque je parle de Messine, d'évoquer le souvenir de notre regretté président Gaetano Martino qui fut à l'origine de ce "ressourcement" de l'activité européenne.

L'Assemblée commune était fière d'être associée à une entreprise immense et discutait avec ardeur des nouveaux chantiers qu'elle voyait ouvrir. Les idées foisonnaient et l'on était sûr qu'elles se concrétiseraient. Les parlementaires européens étaient à même de discuter de l'immense transformation préparée pour nos vieilles structures et savaient que leurs délibérations pourraient influencer sur la mise en place de la construction.

Forts de cette expérience, nous nous retrouvions, en mars 1958, plus nombreux. Nous nous découvriions des compétences et des tâches nouvelles qui donnaient à notre activité un style quelque peu différent.

Les traités de Rome ne procédaient plus seulement par intégration de secteurs isolés, mais créaient un véritable processus d'ensemble influant profondément sur toutes les structures économiques et sociales des pays membres. Ce processus ne pouvait être détaillé dans les traités, qui ne prévoyaient très souvent qu'un cadre général à l'intérieur duquel toute une législation communautaire devait peu à peu être mise en place. Le Parlement européen a été associé à l'élaboration de cette législation. Il devait d'autant plus y participer que la grande transformation commencée a influé très directement sur la vie de chaque citoyen. Il importait donc plus que jamais qu'une assemblée européenne exprime les grands courants d'opinion et fasse entendre ici, dans cette enceinte de Strasbourg, la voix des peuples.

Dans une entreprise qui risquait de devenir le domaine des professionnels, des économistes et des fonctionnaires, le Parlement européen avait pour mission d'introduire, dans la mesure du possible, la vision politique qui ramène les choses les plus complexes et les plus techniques à l'échelle humaine.

La tâche qui nous a été confiée n'était pas aisée ; parfois même nous n'avons pas réussi à dépasser nous-mêmes le stade de la technicité. Mais il faut reconnaître que nous avons fait effort et que le volume du travail parlementaire n'a cessé d'augmenter dans notre Assemblée. Chaque année voit croître le nombre des rapports, des propositions de résolution, des questions, ce qui n'est pas sans poser des problèmes sur lesquels nous aurons à revenir. Il est toutefois clair que ces documents ont souvent donné satisfaction et que même certains d'entre eux ont été très demandés dans le grand public. Mais nous n'entendons pas être une machine à produire des documents, même s'ils sont souvent remarquablement rédigés.

Il est plus important de savoir comment s'est exercée notre influence. Sur ce point encore, ce ne sont pas les statistiques qui nous fournissent les données les plus utiles. Il n'est pas question de recenser ni de mesurer les amendements introduits dans les textes qui nous sont soumis et que le Conseil de ministres a bien voulu reprendre. Une telle recherche révèle mal ce qu'a été notre action. Même dans l'activité qu'il est commode d'appeler législative - quoiqu'aucune décision communautaire ne porte le nom de loi - nous avons obtenu bien davantage que ce qui peut ressortir d'une simple confrontation de textes. Le premier élément de notre action reste le dialogue fréquent, sinon permanent, avec la Commission exécutive, qui permet à cette dernière de connaître nos points de vues et souvent d'en tenir compte au stade même de la conception, dans les règlements qu'elle est amenée à proposer au Conseil de ministres.

Mon propos n'est pas de nous accorder un satisfecit commode, mais je suis sûr que notre Assemblée a conscience d'avoir fait clairement entendre la voix du Parlement sur de nombreux et importants sujets et d'avoir été écoutée. Sans doute notre action ne pouvait-elle avoir partout la même intensité et le même impact. Nous avons rencontré quelques domaines privilégiés pour l'intervention parlementaire, même si parfois avec quelques parlementaires nous trouvons, cher Monsieur Mansholt, que l'agriculture européenne a peut-être trop d'influence sur l'activité de notre Parlement. Certes, ce domaine agricole a rendu un très grand service à notre Assemblée parlementaire car, par ce biais, nous sommes davantage préoccupés des fac-

teurs individuels, des incidences familiales et locales, du cadre naturel dans lequel les problèmes humains les plus subtils et les plus délicats se posent.

Il est bien d'autres exemples : notre Assemblée s'honore des actions menées en matière d'association avec les pays africains et malgache. Il m'est agréable de rappeler la part du président Furler dans les initiatives que nous prîmes dans ce domaine.

L'Assemblée parlementaire a incité les gouvernements à se préoccuper davantage des contacts avec les pays et la Conférence parlementaire d'association entre notre Parlement et les Parlements de ces territoires est née, en quelque sorte, autour de cette capitale alsacienne.

Il semble cependant que le vaste et bénéfique travail que nous avons accompli ne soit pas encore tout à fait à la hauteur de notre vocation, que notre mission doive déborder un cadre de compétences que nos scrupules et les circonstances nous ont fait comprendre d'une façon peut-être trop restrictive. Ne sommes-nous pas tombés parfois dans le piège de la spécialisation et n'avons-nous pas succombé à la tentation si fréquente à notre époque de jouer les techniciens ?

Voyez-vous, les experts, les professionnels ont de multiples moyens de se faire entendre. Ils disposent même d'organes de la Communauté où sont formellement exprimés leurs exigences et leurs soucis.

Le Conseil économique et social - je suis heureux de saluer la présence, dans les tribunes, de M. le président Major qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux - et le Comité consultatif de la C.E.C.A. ont rempli et continuent à remplir remarquablement cet office et nous ne devrions pas confondre, nous ne faisons pas souvent, heureusement, nos tâches avec les leurs. Mais peut-être la différence des responsabilités doit-elle différencier nos méthodes de travail des leurs plus encore qu'il n'apparaît dans la comparaison de nos activités passées ?

A dire vrai, j'ai le sentiment que nous n'avons peut-être pas assez exploité la richesse des travaux de nos collègues des organisations économiques, ce qui nous dispenserait parfois d'avoir ici de longs débats sur des problèmes techniques qui intéressent davantage nos voisins de Bruxelles ou de Luxembourg.

Notre Assemblée, on l'a maintes fois répété dans cette enceinte, est une institution politique. A ce titre, il lui appartient à chaque instant

de replacer les problèmes, fussent-ils les plus techniques, dans leur cadre général et d'en examiner les incidences ou l'environnement politique. On serait tenté de dire : de transcender les problèmes.

Il nous a peut-être été difficile de le faire dans les premières années du Parlement européen, quand notre premier souci était de répondre scrupuleusement aux obligations que le traité nous faisait de donner des avis. Des esprits malicieux ont prétendu quelquefois que les rédacteurs de ces traités nous avaient tendu un piège et qu'ils avaient voulu engluer l'Assemblée parlementaire dans le détail absorbant de consultations trop techniques. Je ne crois pas que nous puissions reprendre à notre compte un méchant procès d'intention. Le difficile équilibre institutionnel instauré dans les nouvelles Communautés ne comportait sans doute pas l'attribution à l'Assemblée de tâches bien différentes.

Au surplus, il ne faut pas minimiser les possibles incidences humaines de certains des problèmes apparemment si purement techniques sur lesquels nous avons été consultés. A nous d'exercer sagement le rôle qu'on nous demandait de jouer et de traiter chaque consultation selon sa valeur propre.

Là où les incidences politiques sont insignifiantes, nous pouvons déclarer que le Parlement européen n'a rien à dire... Depuis quelques années, nous avons fait, je crois, un effort utile pour travailler dans cet esprit, en aménageant notamment ses procédures.

Mais cela ne saurait suffire. La vie communautaire s'inscrit dans l'immense évolution d'un monde où tout communique, où tout devient de plus en plus interdépendant. Il n'est plus de problème économique d'une certaine ampleur qui ne doive être examiné à la lumière de considérations politiques. On ne saurait évoquer les relations commerciales extérieures de la Communauté sans les situer dans les grands faits et les grands mouvements de la politique internationale. Si nous voulons être, et c'est là la vocation parlementaire, le forum où s'exprimeront les courants d'idées jaillis de toutes les familles politiques de la Communauté, il ne nous faut plus craindre d'aborder chaque fois que l'actualité ou l'occasion l'exigeront, les plus vastes débats.

Aucun texte, aucun principe ne peut nous l'interdire. La discussion parlementaire est libre et ce serait faire preuve d'une excessive timidité que de rétrécir le champ de nos débats aux problèmes spécifiques pour lesquels les traités ont posé des règles. En ce sens aussi nous avons fait des progrès, mais nous pouvons aller plus avant.

Observons cependant que nous n'exprimons valablement les grands courants de pensée politique qu'en respectant de loyaux principes de représentativité dont l'application est parfois délicate. En l'état actuel des choses, le Parlement européen ne peut que refléter la physionomie des assemblées nationales par lesquelles ses membres sont nommés. Notre autorité politique pourrait être gravement atteinte si ce reflet était insuffisamment fidèle. Nous espérons que les Parlements nationaux sauront faciliter la désignation rapide des membres du Parlement européen.

Il nous faudra aussi prendre davantage contact avec le monde extérieur. Nous défendons le principe d'une communauté ouverte. L'ouverture est d'abord dans la compréhension du point de vue des autres. Rien ne saurait remplacer à cet égard le libre échange de vues. La récente initiative d'une de nos commissions recevant des parlementaires d'un grand pays soucieux de se rapprocher des Communautés constitue un exemple encourageant. Sans se départir d'une prudence de bon aloi, notre Assemblée pourrait répéter et développer de tels rapports, voire les étendre exceptionnellement à des séances plénières dans lesquelles n'ont été admis jusqu'à présent que les seuls interlocuteurs que nous trouvons dans les autres institutions communautaires.

Que ce soit pour moi l'occasion de rappeler des présences qui nous sont si agréables ! Je voudrais, Monsieur le président de la Commission exécutive, vous dire, à vous et à vos collègues qui êtes des familiers de cet hémicycle, combien nous vous sommes reconnaissants de la collaboration constante que vous accordez à ce Parlement. Ce travail communautaire que nous avons toujours réalisé ensemble, avec vous maintenant et avec les membres des trois Commissions précédentes a été pour le Parlement non seulement un encouragement, mais un dialogue qui a enrichi en quelque sorte l'institution parlementaire.

Me tournant vers vous, Monsieur le président du Conseil de ministres, je vous dis d'abord combien nous sommes heureux de vous avoir retrouvé ici. N'allons pas jusqu'à dire que votre présence est plus méritoire que celle de la Commission exécutive, mais nous sommes conscients du fait que les ministres ne peuvent pas toujours être présents devant nous. Après tout, les ministres, sur le plan institutionnel, n'ont pas de comptes à nous rendre. C'est la Commission qui est responsable devant nous, mais il est clair qu'un dialogue avec le Conseil est toujours utile. Nous nous en sommes rendu compte ce matin-même, lorsque nous avons discuté une question orale. Aussi bien, je me permets, au nom de l'Assemblée, de redire la satisfaction que nous éprouvons quand les ministres viennent participer à nos débats budgétaires

et à nos colloques, et quand ils nous informent des activités du Conseil ou même de grands problèmes d'actualité.

Ce que vous faites pour répondre à nos désirs, Monsieur le président du Conseil, peut paraître encore bien modeste au regard des légitimes aspirations d'une Assemblée attachée à des perspectives d'unification politique infiniment plus étroites. Nous n'en apprécions pas moins la valeur de gestes qui ne vous sont pas formellement imposés et nous sommes heureux de vous dire notre gratitude pour l'esprit de coopération qui s'est manifesté maintes fois entre nous.

Certes, Messieurs les présidents, vous ne nous facilitez pas toujours la tâche, surtout quand vous réclamez nos avis dans des délais qui bouleversent les calendriers depuis longtemps établis. Quatre sessions supplémentaires en moins de neuf mois - dont trois en moins de trois mois - c'est beaucoup !

Nous avons donc souvent l'impression qu'entre nous le dialogue est plus difficile qu'avec la Commission. Raison de plus pour vous être reconnaissants de votre présence et d'espérer qu'à l'avenir, le dialogue se poursuivra utilement entre toutes les institutions de la Communauté.

Avez-vous songé, Monsieur le président du Conseil, que vous fournissez au moins un début d'argument à ceux qui prétendent que le mandat parlementaire européen devrait être un mandat à plein temps ? Vous devez pourtant savoir que le mandat européen est une lourde tâche pour un parlementaire. On pourrait même penser que, dans les temps à venir, la multiplicité des sessions spéciales et des débats qui nous amènent à tenir des réunions fréquentes dans des villes différentes pourrait un jour ramener dans l'ordre de nos préoccupations le projet d'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct.

En effet, nous n'avons pas oublié le rapport que Monsieur le président Dehousse a présenté jadis devant notre Parlement, rapport qui, d'ailleurs, avait été établi en application d'un article du traité de Rome. Le groupe de travail n'a peut-être pas réussi alors à résoudre tous les problèmes qui lui ont été posés, mais j'atteste, au nom des parlementaires, le sérieux et la conscience avec lesquels la commission spécialisée a mené ses recherches. Les conclusions dégagées, les solutions proposées constituaient déjà une base solide pour préparer, le moment venu, la décision des gouvernements et des parlements nationaux.

Huit ans se sont écoulés, au cours desquels bien des objections d'opportunité ont perdu leur valeur. Certes, l'élection directe du Parlement européen au suffrage universel ne réglerait pas tous les problèmes. Ce n'est pas une panacée et son organisation à court terme soulèverait sans doute encore nombre de difficultés non négligeables. Vouloir ignorer la voie tracée à cet égard par les traités de Rome et ne pas remettre la question à l'ordre du jour des délibérations gouvernementales témoigne tout de même d'un certain mépris des ouvertures vers l'avenir esquissées par les promoteurs de la Communauté européenne. Il en est hélas, d'autres signes.

Les parlementaires européens doivent-ils pour cela s'enliser dans une routine désabusée, renoncer aux grandes ambitions qu'eut autrefois l'Assemblée communautaire, donner à leurs activités nationales ou locales une priorité absolue sur leur travail européen ?

Je ne le crois pas. Tout reste possible. Même si, devant nous, il n'est plus de chemin élégamment tracé, si les gouvernements, les grandes formations politiques de nos pays ne peuvent ou ne veulent remettre en chantier la belle route qu'on aménageait vers une Europe économiquement et politiquement unie.

Nous n'allons pas seuls en terminer la construction. Mais après tout, qu'est-ce qui pourrait nous empêcher d'y travailler, continuant et perfectionnant les plans, apportant de nouveaux matériaux, stimulant des imaginations et des volontés qui semblent parfois un peu lassées. Ne craignons pas nous, parlementaires, de paraître sortir du rôle qu'on s'est peut-être trop habitué à nous voir jouer.

Qui peut contester que l'avenir de la construction communautaire nous regarde au premier chef ? A nous donc de relancer les idées, de les faire prévaloir auprès des autres institutions, auprès également des formations politiques et des gouvernements de nos pays. Les parlementaires européens restent jusqu'à nouvel ordre des parlementaires nationaux. Sachons profiter de cette jonction des mandats pour agir au sein des assemblées et des instances nationales dans la même pensée européenne qui nous anime ici.

Renforçons enfin notre audience auprès de l'opinion publique. Le Parlement européen dispose de plus de moyens de se faire connaître du grand public que nous ne le croyons parfois. Que cette affirmation, basée sur l'expérience, soit l'occasion pour moi de saluer les journalistes et les observateurs qui suivent régulièrement nos travaux. Les contacts que nous avons eus les uns et les autres avec eux nous ont

toujours confirmé, outre leur compétence, leur désir de donner à nos travaux toute la répercussion possible. Encore faut-il que nous leur livrions une matière qu'ils puissent diffuser. Il ne saurait être question pour eux de rendre compte de problèmes que leurs particularités techniques rendent ésotériques, ni d'intéresser leurs lecteurs à des subtilités infimes dont est capable la procédure parlementaire.

Des débats clairs et bien préparés sur les grands thèmes qui passionnent l'opinion passeront toujours la rampe, si vous me permettez l'expression. Je voudrais me féliciter des circonstances qui font qu'aujourd'hui même je suis en mesure de dire que le débat sur la production agricole, le problème du lait qui agite l'opinion publique va nous fournir l'occasion, à nous Parlement européen, de donner notre avis avant que le Conseil de ministres se prononce. Les difficultés sont parfois pour nous une chance. Sachons en profiter !

A vrai dire, presque tout nous est possible si nous le voulons vraiment. Les textes, les habitudes qui nous arrêtent trop souvent ne sont généralement que de faux obstacles, des prétextes. Certes, nos pouvoirs restent strictement limités et nous devons attendre sans doute encore longtemps avant de les voir substantiellement renforcés ; mais la force d'une prise de position solidement réfléchie par des hommes de votre expérience, la richesse d'une délibération faisant autour d'un grand sujet la synthèse d'idées et de suggestions mûries d'abord dans nos cadres nationaux traditionnels et ensuite ici, sont des éléments qui comptent s'ils sont le fruit d'un travail de qualité et d'une persévérance opiniâtre.

Il suffit, mes chers collègues, que nous-mêmes, nos partis, nos groupes politiques ne doutent pas de la permanente valeur d'une action parlementaire sans laquelle il ne peut y avoir de démocratie véritable, pas plus dans un Etat que dans une Communauté européenne.

R. BOULIN
*président en exercice
du Conseil de ministres*



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis particulièrement sensible à l'honneur qui m'échoit de participer au nom du Conseil de ministres à cette cérémonie qui marque dix années d'activité de l'Assemblée.

Pendant cette période, les Communautés ont parcouru un long et fructueux chemin, et l'Assemblée, dans le cadre de l'équilibre institutionnel voulu par les auteurs du traité, a apporté une contribution très importante, je le crois, à l'oeuvre de construction européenne.

L'Assemblée, en effet, a été étroitement associée par les avis qu'elle a rendus à la mise en place de la législation communautaire dont le volume est devenu aujourd'hui imposant et qui recouvre une large partie de l'activité économique de nos six pays.

En outre, l'Assemblée a toujours été très sensible aux grands problèmes avec lesquels les Communautés ont été confrontées tout au long de leur existence et, à maintes reprises, elle a adressé au Conseil et aux commissions des résolutions faisant état de ses orientations générales de ses suggestions et parfois de ses préoccupations.

Même si les vœux que vous avez formulés n'ont pas pu tous se traduire dans les faits - et cela est dû, vous le savez bien, à la nécessité de trouver des compromis parfois difficiles entre les intérêts et les conceptions de nos six gouvernements - il est indéniable que votre action a contribué à stimuler le développement et l'épanouissement des Communautés.

Je songe, par exemple, à l'oeuvre très importante que vous accomplissez dans le domaine de l'association avec les Etats africains et malgache. Les organes paritaires que vous avez mis sur pied dans le cadre de cette association, ainsi que celle avec des pays européens, nous permettent en effet de garder un contact constant entre les opinions publiques de nos pays et des pays associés, et de bénéficier de suggestions et de considérations de valeur qui sont toujours examinées par nous avec la plus grande attention.

Je voudrais encore me féliciter du développement qu'ont connu, au cours de ces dix années, les relations entre l'Assemblée et le Conseil. Bien que les traités ne donnent que des indications assez sommaires à ce sujet, les procédures instaurées dans la pratique nous ont permis de poursuivre un dialogue particulièrement utile entre nos deux institutions.

C'est ainsi qu'outre le colloque annuel, dont les origines remontent déjà au temps de l'Assemblée commune de la C.E.C.A., le président en exercice du Conseil prend part régulièrement aux sessions de votre Assemblée, que ce soit pour y exposer périodiquement les activités du Conseil ou pour présenter les projets de budgets, ou encore en d'autres occasions où sa présence est demandée.

En outre, le nombre des questions écrites adressées par les membres de l'Assemblée au Conseil s'est accru, et pour la première fois cette année, l'Assemblée s'est prévalu de la faculté de poser au Conseil des questions orales avec débat, questions auxquelles le Conseil a répondu volontiers.

Je suis sûr que ce dialogue se poursuivra et s'intensifiera dans les années à venir, et qu'il continuera à en résulter des effets bénéfiques pour la compréhension de nos problèmes réciproques et pour l'association toujours plus étroite de l'opinion publique européenne à nos efforts.

Permettez-moi, en concluant, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vous adresser personnellement ainsi qu'à tous les mem-

bres de l'Assemblée, les voeux et les félicitations les plus sincères du Conseil de ministres et d'exprimer le souhait que l'oeuvre de construction européenne que nous avons entreprise tous ensemble et qui constitue un des événements les plus importants et les plus positifs de l'après-guerre, puisse continuer à se développer jusqu'à la réalisation complète de tous les objectifs du traité.

J. REY
*président de la Commission
des Communautés européennes*



Monsieur le Président du Parlement européen, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le représentant de la Cour de Justice, Monsieur le Président du comité économique et social, Messieurs les représentants du Conseil de l'Europe, Messieurs les ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, la Commission des Communautés européennes est heureuse d'avoir été associée à cette manifestation et je voudrais, en son nom, remercier M. le Président Poher d'avoir bien voulu nous inviter à prendre part à cette séance solennelle.

Avant de dire, en quelques mots, pourquoi nous sommes heureux de nous trouver ici, je voudrais un moment évoquer le passé, le premier Parlement européen de nos Communautés, celui qui portait le nom d'Assemblée commune.

Il faut se souvenir de cette première Assemblée. J'y ai personnellement quelques droits puisque j'y ai siégé, non pas comme parlementaire, mais comme représentant du gouvernement de mon pays, membre et parfois président du Comité spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Nous y avons d'autres titres, puisque notre Commission unique comprend des membres des trois Commissions précédentes, dont l'un, mon ami Albert Coppé, en fut même membre depuis l'origine, puisqu'il appartient à la Haute Autorité de la C. E. C. A. dès sa création.

Mesdames, Messieurs, souvenons-nous aussi que c'est dans l'Assemblée commune qu'ont commencé les colloques - non seulement celui, qui était normal, entre la Commission ou la Haute Autorité à l'époque, et l'Assemblée - mais avec le Conseil de ministres. Je me souviens de ce premier colloque à Rome, sous la présidence du vice-président Fűrler, par lequel, en 1957, nous avons inauguré, en présence de mon collègue, M. le ministre Erhard et de nos amis Rasquin, Zelstra et d'autres, l'ensemble de ces colloques, avec les gouvernements, qui représentent un élément fondamental de notre travail ici.

Chacun comprendra qu'en évoquant ces souvenirs, je désire saluer avec émotion et avec un respect particulier l'homme à l'imagination créatrice duquel nous devons pour beaucoup d'être rassemblés dans cette enceinte, M. le président Jean Monnet.

Monsieur le Président, je voudrais exprimer au Parlement européen d'abord les sentiments de gratitude de notre Commission. En effet, depuis son existence, qui date du mois de juillet dernier, et pendant les dix années où nos prédécesseurs sont venus ici, jamais la confiance de l'Assemblée ne nous a fait défaut.

On dit souvent que les Parlements ont une certaine tendance à renverser les gouvernements et de le faire parfois un peu trop vite. Cela pourrait bien arriver de temps en temps et c'est le moment de se féliciter que le Parlement européen n'ait jamais abusé de ce droit depuis quinze années.

Je voudrais, au nom des Commissions des Communautés européennes d'hier et de celle d'aujourd'hui, adresser l'expression de nos remerciements à l'Assemblée, ces remerciements pour le passé n'étant naturellement pas une invitation à changer de manière dans l'avenir.

Je voudrais ensuite, au nom de mes collègues, adresser au Parlement notre hommage, et pour trois raisons.

La première, pour la continuité de sa politique. Les hommes qui siègent dans cette enceinte appartiennent à des Parlements différents, à des partis politiques différents. Nous en avons vu disparaître, d'autres apparaître. Cependant, au cours de ces dix années, la continuité de la pensée politique du Parlement européen a été véritablement remarquable.

La seconde raison d'hommage, c'est la contribution si importante que votre institution, Mesdames, Messieurs, a apportée à la construction des politiques communautaires.

C'est la grande originalité du traité de Rome que d'avoir été une union économique et non pas simplement une union douanière. Des unions douanières, il y en a eu dans l'histoire, il y en aura encore. Au contraire, cette fois-ci, dans la construction même de nos institutions communautaires, c'est l'idée de l'union économique qui a dominé, qui domine encore davantage à la veille du 1er juillet, jour où l'union douanière sera parachevée alors que l'union économique est, au contraire, en partie encore à construire.

Vous nous avez donné un appui constant dans ce domaine, une série d'avis précieux. Nous nous efforçons de les suivre et, lorsque nous ne les suivons pas complètement de vous en indiquer les raisons.

Mais la contribution de cette Assemblée, par la qualité des hommes qui s'y trouvent et, je le répète, par la continuité de leur pensée politique, a été pour nous fort précieuse.

La troisième raison d'hommage, ce sont les initiatives politiques prises par ce Parlement. Bien que ses pouvoirs soient limités - vous le savez comme nous - votre Assemblée n'a pas hésité, dans certaines circonstances, à faire usage de la liberté qui caractérise nos assemblées démocratiques.

Sans vouloir rappeler trop de circonstances - car je risquerais d'en oublier d'autres tout aussi importantes - je voudrais en évoquer deux.

La première - que M. le président en exercice du Conseil de ministres vient de citer - est l'action dynamique que votre Parlement a exercée dans le domaine du rapprochement avec nos associés africains et malgaches, notamment à l'occasion de l'élaboration de la convention de Yaoundé.

Le second exemple est le fait que votre Parlement étant déjà une assemblée unique à l'époque où nos Commissions étaient encore séparées vous avez insisté très particulièrement sur la nécessité de collaborer entre nous, de construire en commun des politiques communes et vraiment, dans plusieurs domaines, que ce soit celui de l'énergie, celui des transports ou d'autres, la contribution du Parlement à l'élaboration de ces politiques, à l'unité de vues de trois corps "exécutifs", en ce temps-là séparés et aujourd'hui réunis, doit être soulignée.

C'est le moment de rappeler le caractère essentiel des parlements dans la vie de nos États et dans la vie de la Communauté.

Sans doute, les événements changent, les rapports entre les gouvernements et les parlements peuvent évoluer. La tâche des parlements se complique énormément. La politique, dans nos pays, est déjà de plus en plus technique et dans nos Communautés, je ne pourrais vraiment pas affirmer que nos "exécutifs" et notre Commission n'ont jamais contribué à donner à la politique un certain caractère technique.

La vie est donc de plus en plus technique. On pourrait penser que par moments elle est entre les mains des techniciens - Dieu me pardonne, je ne cite pas les technocrates - et que les grandes décisions politiques pourraient n'être pas prises au niveau où elles doivent l'être. L'histoire de nos Communautés montre qu'au contraire, les grandes décisions politiques doivent rester entre les mains de ceux qui assument la responsabilité politique.

Et lorsque d'aventure, un Parlement n'exerce plus ou ne peut plus exercer ses fonctions, on s'aperçoit tout de suite à quel point il était essentiel.

C'est le cas en ce moment même chez un de nos associés européens, combien cher. Combien tenons-nous à son association et au traité d'Athènes, le premier que nous ayons signé en Europe ! Dès que le parlement ne fonctionne plus dans un pays européen, pour des raisons que nous n'avons pas à juger, nous constatons un trouble profond dans la vie politique de notre association. C'est le voeu combien de fois exprimé par votre Parlement et par notre Commission que la vie politique en Grèce reprenne un cours plus normal.

Cet exemple, Mesdames, Messieurs, montre à quel point la vie d'un parlement, son activité, son existence, son travail, sont essentiels à la santé du corps politique dont il est l'expression.

Dans ces conditions, vous ne serez pas étonnés qu'au nom de mes collègues, j'exprime le voeu, non seulement, Messieurs, que vous continuiez cette activité, mais qu'elle s'intensifie et d'abord que vos pouvoirs soient progressivement étendus.

Nous avons déjà, en 1964, vu avec joie notre Conseil de ministres unanime exprimer dans une résolution, qu'il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'accroître les pouvoirs budgétaires du Parlement et j'espère qu'il sera possible, dans un délai relativement proche, de tirer de cette résolution quelques conclusions pratiques.

Aussi, conformément au traité de Rome, vous vous êtes attelés à préparer le jour où le Parlement européen sera élu au suffrage universel. Sur ce point encore, Mesdames, Messieurs, notre voeu est que ce jour ne tarde plus beaucoup. Votre Assemblée gagnerait en autorité, en importance dans les travaux de la Communauté si elle était élue du peuple européen.

Telles sont les quelques remarques que je désirais présenter. Je ne peux pas, étant, si je ne me trompe, le dernier orateur de cette séance, descendre de cette tribune sans exprimer notre complète confiance dans le développement de l'intégration de notre continent. Sans doute rencontrons-nous des problèmes, des difficultés et traversons-nous des périodes au cours desquelles certains secteurs ne sont pas aussi satisfaisants que d'autres. C'est ainsi qu'en ce moment règne entre nos Etats membres un désaccord que vous connaissez sur le problème de l'élargissement de notre Communauté. On a appelé cela "une crise" d'un mot que j'ai employé moi-même car je ne recule pas devant lui. Mais ce n'est pas la première des crises que nous avons connues dans nos Communautés, et nous avons surmonté les précédentes.

Dès le moment où l'on a ainsi les yeux tournés vers les difficultés immédiates, il faut regarder les événements dans la durée. Or, un anniversaire, un dixième anniversaire n'offre-t-il pas précisément la bonne occasion de regarder les événements dans la durée au lieu de penser seulement aux difficultés qui nous confrontent et nous opposent pendant quelques mois auxquelles, je l'imagine, nous parviendrons bien, tous ensemble, à trouver prochainement une solution qui nous rassemble.

Pensons donc à la durée. Comment dès lors s'étonner que nous soyons dans un processus intermédiaire entre hier où notre Communauté n'existait pas et demain où notre continent européen sera entièrement intégré et structuré ? Regardons autour de nous dans l'histoire d'autres organisations semblables à la nôtre.

Les cantons de la confédération helvétique n'ont-ils pas commencé par être trois avant d'être vingt-deux ? Les Etats-Unis d'Amérique n'ont-ils pas été douze avant d'être cinquante ? Comment nous étonner que ces processus d'élargissement ne puissent pas être réalisés du jour au lendemain et qu'ils soulèvent des difficultés qu'on parviendra bien à surmonter ?

Comment nous étonner des divergences qu'il peut y avoir entre la politique communautaire, d'une part, et les intérêts solides et tradition-

nels des Etats membres, d'autre part, quand on pense à la composition de notre Communauté dans sa forme actuelle, quand on pense à la force et à la personnalité de grands Etats ou d'Etats plus modestes qui existent depuis des siècles avec leur langue, leurs traditions, leurs souvenirs, paisibles, pacifiques ou militaires, avec leurs intérêts divers ?

Comment s'étonner qu'il faille un certain temps pour que ces diversités se transforment progressivement en politique communautaire et pour que nos Etats acceptent progressivement de mettre de plus en plus ensemble leurs individualités nationales ?

Je le répète, Mesdames, Messieurs, regardons ailleurs. Songeons à ceux qui ont traversé des périodes semblables. Pensons aux Etats-Unis d'Amérique. C'est en 1776 qu'ils ont adopté leur fameuse déclaration d'indépendance. C'est vingt ans après, alors qu'ils avaient déjà entamé leur processus d'intégration, qu'est née cette gigantesque querelle historique entre les Jeffersoniens et les fédéralistes. Les Jeffersoniens, partisans du troisième président des Etats-Unis, Thomas Jefferson, soutenaient que l'Union avait été fondée par les Etats membres - c'est l'expression qu'on employait déjà il y a deux siècles - dans l'intérêt des Etats membres et qu'en conséquence si un conflit naissait entre les intérêts de celle-là et ceux des Etats membres, c'étaient les intérêts des Etats membres qui devaient prévaloir.

Dans l'autre camp, les fédéralistes prétendaient que jamais l'Union ne s'affirmerait si les intérêts généraux dont elle était l'expression ne finissaient pas par prévaloir.

Vous savez, Mesdames, Messieurs, comment ce conflit s'est terminé et la puissance que cette immense fédération a fini par acquérir.

Quand on songe à ces exemples, comment peut-on s'étonner de nos difficultés actuelles et comment pourrait-on douter de notre avenir ?

Quand, franchissant l'Atlantique, vous allez à Washington, vous y contemplez de magnifiques monuments que la piété américaine a édifiés à la mémoire de leurs grands ancêtres: Washington, Jefferson, Abraham Lincoln.

Est-il imprudent de penser que les générations européennes qui nous suivront garderont le souvenir de ceux - et je ne parle que des morts - qui ont été à la base de notre immense effort : de Robert Schuman, premier président de votre Parlement; d'Alcide de Gasperi, qui fut président de l'Assemblée commune et qui lorsqu'il quitta ce monde, était

président en fonction du premier Parlement européen ; ou de Konrad Adenauer, dont le nom est indissolublement lié à la mémoire des deux autres ?

Pouvons-nous douter un instant que la piété des Européens ne les entourera pas du même respect et que nous ne rendrons pas aux grands constructeurs de notre continent un hommage identique à celui que les Américains du Nord rendent à leurs grands hommes ?

A l'occasion du dixième anniversaire du Parlement européen, la direction générale de la documentation parlementaire et de l'information du secrétariat général du Parlement a publié un ouvrage intitulé "Parlement européen - Dix années - 1958/1968" qui retrace les activités de l'Assemblée au cours de cette période.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11.28.81

PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles - Tél. 227. 22. 28

ROME, via del Corso, 184 - Tél. 67.05.07